

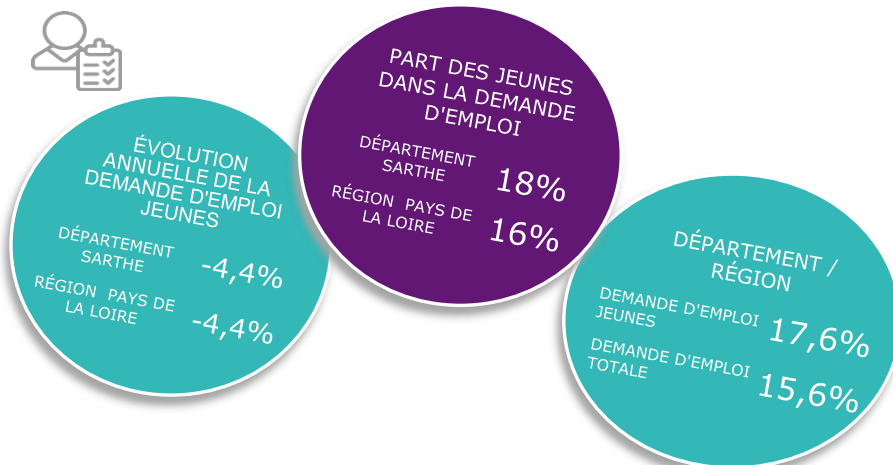


STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LA DEMANDE D'EMPLOI JEUNE (CATÉGORIES ABC) DÉPARTEMENT SARTHE À FIN JUIN 2023



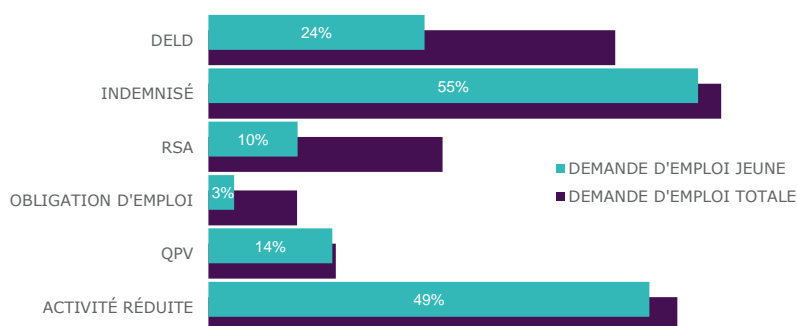
### CHIFFRES 1 PART DES JEUNES DANS LA DEMANDE D'EMPLOI



GRAPHIQUE 1  
RÉPARTITION PAR SEXE

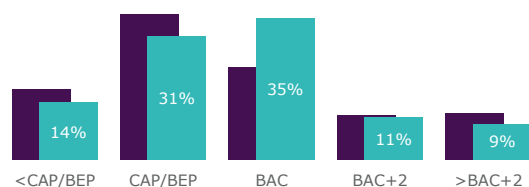


GRAPHIQUE 2  
RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE DE LA DEMANDE D'EMPLOI



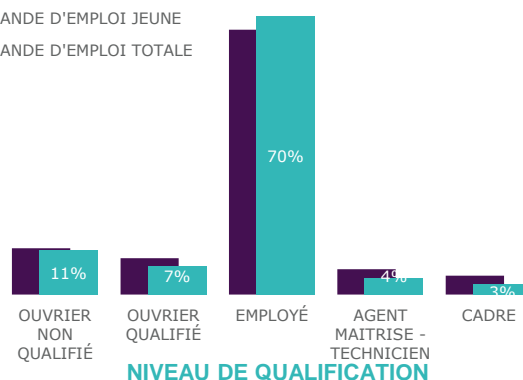
GRAPHIQUE 3  
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION & DE QUALIFICATION

■ DEMANDE D'EMPLOI JEUNE  
■ DEMANDE D'EMPLOI TOTALE



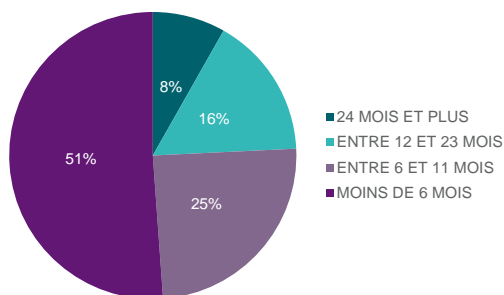
NIVEAU DE FORMATION

■ DEMANDE D'EMPLOI JEUNE  
■ DEMANDE D'EMPLOI TOTALE

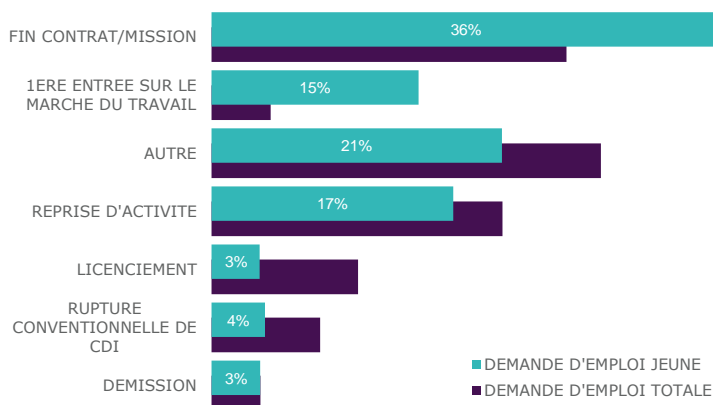


NIVEAU DE QUALIFICATION

GRAPHIQUE 4  
RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION



GRAPHIQUE 5  
RÉPARTITION PAR MOTIF D'INSCRIPTION



GRAPHIQUE 6  
RÉPARTITION SELON LE MOYEN DE TRANSPORT

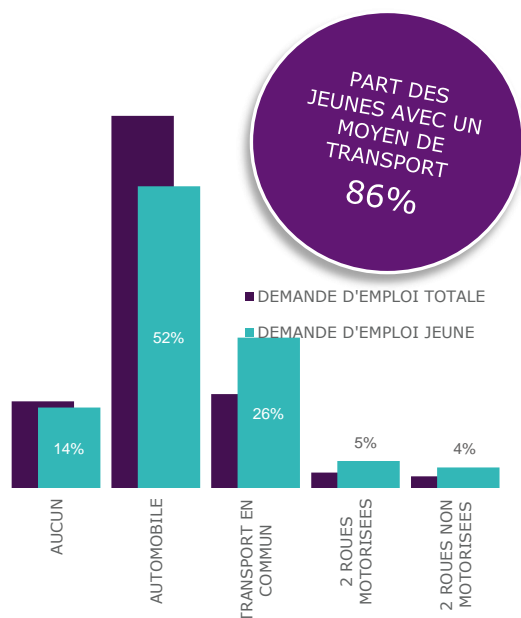


TABLEAU 1  
LES 15 MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

MÉTIER RECHERCHÉ	DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	POIDS
MISE EN RAYON LIBRE-SERVICE	439	6%
MAGASINAGE ET PRÉPARATION DE COMMANDES	379	5%
VENTE EN HABILLEMENT ET ACCESSOIRES DE LA PERSONNE	281	4%
OPÉRATIONS MANUELLES ASSEMBLAGE, TRI, EMBALLAGE	281	4%
ASSISTANCE AUPRÈS D'ENFANTS	256	3%
MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES	194	3%
PERSONNEL DE CAISSE	187	2%
PERSONNEL POLYVALENT DES SERVICES HOSPITALIERS	155	2%
SECRETARIAT	155	2%
PERSONNEL POLYVALENT EN RESTAURATION	136	2%
ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS	131	2%
VENTE EN ALIMENTATION	128	2%
SERVICE EN RESTAURATION	127	2%
NETTOYAGE DE LOCAUX	114	2%
ANIMATION DE LOISIRS AUPRÈS D'ENFANTS OU D'ADOLESCENTS	110	1%

GRAPHIQUE 7  
RÉPARTITION DES FORMATIONS SUR 12 MOIS

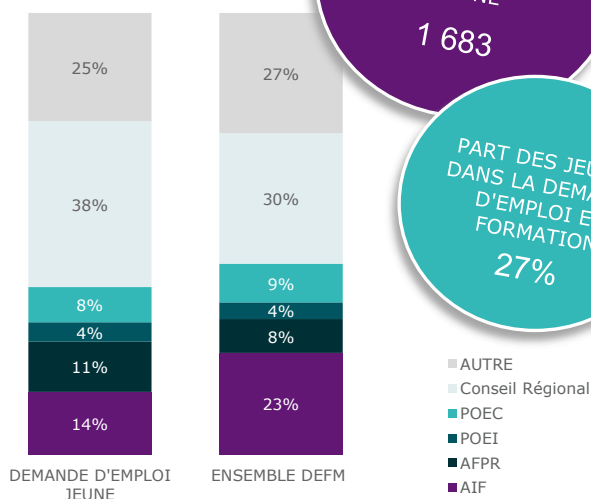
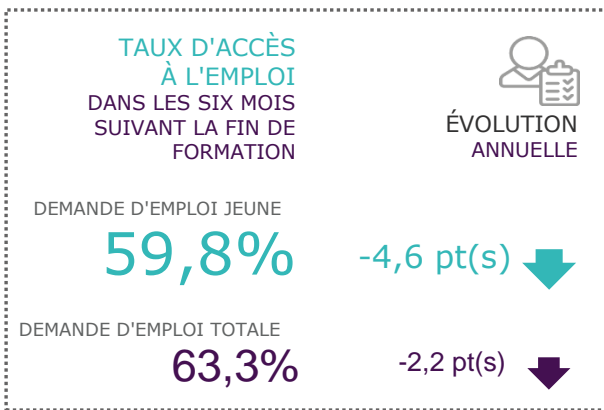


TABLEAU 2  
LES 15 PREMIERS DOMAINES DE FORMATION

DOMAINES DE FORMATION	DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	POIDS
TRANSPORT	247	15%
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL	216	13%
SANTÉ	189	11%
MANUTENTION	108	6%
SERVICES COMMERCE PROXIMITÉ	70	4%
HOTELLERIE RESTAURATION	69	4%
COMMERCE	57	3%
ACTION SOCIALE	53	3%
TRAVAIL MATERIAU	53	3%
CUIR PEAU	44	3%
MECANIQUE CONSTRUCTION REPARATION	40	2%
SECRETARIAT ASSISTANT	36	2%
LANGUES	33	2%
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	30	2%
PREVENTION SECURITE	29	2%

**CHIFFRES 2**  
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS SUIVANT LA FIN DE FORMATION - SUR 12 MOIS

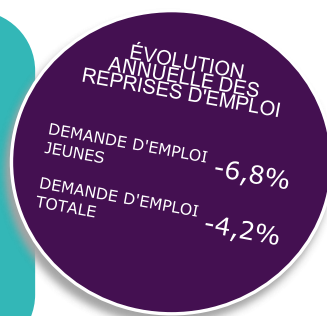


EN SAVOIR PLUS

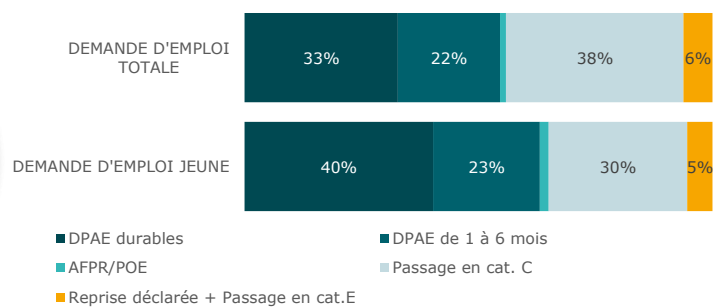
Sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des six mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 heures) sans être en catégorie A ou B le mois suivant
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée
- sont en catégorie E en fin de mois
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise à l'URSSAF ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

**CHIFFRES 3**  
REPRISES D'EMPLOI SUR 12 MOIS



**GRAPHIQUE 8**  
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI SUR 12 MOIS



**ENCADRÉ N° 1**

- ✓ **DEMANDE D'EMPLOI JEUNE**: Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi en fin de mois.
- ✓ **CATEGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI** :
  - **CATEGORIE A** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
  - **CATEGORIE B** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
  - **CATEGORIE C** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).
- ✓ **ACTIVITE REDUITE** : Demandeurs d'emploi en catégories B ou C.
- ✓ **DELD** : Demande d'Emploi de Longue Durée : L'ancienneté du dépôt de la demande est égale ou supérieure à 1 an.
- ✓ **RSA** : Revenu de Solidarité Active. Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.
- ✓ **OBLIGATION D'EMPLOI** : Demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, les anciens militaires, avec une pension militaire d'invalidité, et les titulaires de la carte d'invalidité.
- ✓ **QPV** : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

Directeurs de la publication :  
**Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU**  
Responsable de la rédaction :  
**Vincent RAGOT**  
Conception et réalisation :  
**Service SEE**  
Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy  
44100 Nantes

[WWW.POLE-EMPLOI.ORG](http://WWW.POLE-EMPLOI.ORG)

